

# DÉMÉNAGEMENT : CHECK-LIST ET CONSEILS PRATIQUES

## J - 3 MOIS

Informez votre propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou votre syndic (pour établir l'état des comptes si vous vendez).

Définissez et organisez les moyens matériels de votre déménagement : formule clés en main ou véhicule utilitaire.

Si vous avez des enfants en bas âge : inscrivez-les au plus vite en crèche ou recherchez une assistante maternelle. Attention dans certaines villes les places sont rares.

Si vos enfants sont scolarisés : prévenez l'école pour obtenir un certificat de radiation et inscrivez-les dans votre nouvelle ville.



### BON A SAVOIR

C'est le moment d'anticiper votre déménagement ; faites une demande de devis gratuite auprès de **nos déménageurs professionnels partenaires.**

## J - 2 MOIS

Prévenez vos amis si vous comptez sur leur aide.

Commencez à faire le tri dans vos armoires et papiers.

Récupérez ou achetez cartons et emballages. Choisissez vos cartons de préférence de taille moyenne, ça évite la tentation de les surcharger et de se retrouver dans l'impossibilité de les porter.

Demandez aux supermarchés de vous mettre des cartons de côté.



### BON A SAVOIR

Deux mois avant votre déménagement, il est important de vérifier ce que couvre votre assurance habitation.

**Vos biens sont-ils couverts pendant le déménagement ?**

## J - 1 MOIS

Contactez vos fournisseurs d'énergie pour organiser le relevé de vos compteurs.

Faites transférer vos abonnements : gaz, électricité, internet. Annoncez précisément votre jour d'emménagement afin que le relais soit pris au bon moment. Calez-vous si possible avec l'occupant de votre nouveau logement afin qu'il ne fasse pas fermer les compteurs. Ça vous évitera les frais de réouverture.

Mettez en cartons toutes les affaires dont vous n'aurez pas besoin à court terme.



### BON A SAVOIR

Plus qu'un mois avant le déménagement : n'attendez plus pour **louer votre camion à tarifs négociés** pour déménager sereinement.

## J - 2 SEMAINES

Contactez les services municipaux afin de réserver un emplacement de stationnement pour votre véhicule de déménagement.

Faites vos derniers cartons.

Mettez en place un suivi de courrier.

## J - 1 SEMAINE

Si vous êtes locataire, prenez rendez-vous pour l'état des lieux.

Faites vos changements d'adresse : employeur, Centre des impôts, carte grise, CAF, CPAM, banques, mutuelle, prévoyance, abonnements presse...

Assurez votre nouveau logement.



### BON A SAVOIR

Vous avez terminé tous vos cartons?  
**Réservez votre camion avec chauffeur déménageur** pour déménager sans stress.

## J - 1 JOUR

Videz et débranchez le réfrigérateur, le congélateur, le lave-vaisselle, la machine à laver.

Rassemblez documents et clés pour le jour J.



### BON A SAVOIR

Encore quelques cartons à transporter?  
Il n'est pas trop tard pour  
**louer un camion.**

## JOUR J

Si vous êtes locataire, faites votre état des lieux de sortie. Donnez votre nouvelle adresse à votre propriétaire pour le suivi du courrier «oublié» et le remboursement de votre dépôt de garantie.

En quittant votre logement : relevez les compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, communiquez les chiffres à vos fournisseurs d'énergie.

En arrivant dans votre nouveau logement : relevez les compteurs d'eau, d'électricité, de gaz et communiquez les chiffres à vos fournisseurs.



### BON A SAVOIR

Le bailleur dispose de deux mois au maximum pour rendre le dépôt de garantie au locataire, à compter de la restitution des clés.

Toutefois, si l'état des lieux de sortie est conforme à celui établi à l'entrée, le bailleur doit restituer le dépôt de garantie dans un délai de un mois à compter de la remise des clés par le locataire, et ce, quelle que soit la date de signature du contrat de location.

## J + 1 SEMAINE

Confirmez par lettre recommandée à votre déménageur les éventuelles dégradations ou objets manquants consignés par écrit le jour du déménagement.

Changez l'adresse de votre carte grise sur le site du service public.

## J + 1 MOIS

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales en mairie ou sur le site du service public.

Choisissez un nouveau médecin traitant.



assureur militant